

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION – METASENSE

Date de dernière mise à jour : Mars 2026

ARTICLE 1 : OBJET ET OPPOSABILITÉ

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") régissent l'ensemble des prestations de services proposées par la société **Metasense** (ci-après "le Prestataire") à ses clients professionnels (ci-après "le Client"). Toute commande passée auprès de Metasense implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV, nonobstant toute clause contraire figurant dans ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS ET FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est constitué, par ordre de priorité décroissante, des documents suivants :

1. Le **Devis** accepté par le Client.
2. Le **Cahier des Charges (CdC)**, défini sur le support collaboratif (type Notion) et exporté au format PDF au jour de la signature du devis.
3. Les présentes **CGV**.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut. Toute prestation non explicitement mentionnée est considérée comme "hors périmètre" et fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 3 : PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT

DE DROITS

3.1. Réserve de propriété :

Metasense reste propriétaire exclusif de l'intégralité des livrables (code source, designs, actifs 3D) jusqu'au **paiement intégral et effectif** de la totalité des sommes dues (principal et accessoires).

3.2. Transfert de propriété et technique :

Le transfert de propriété juridique et la livraison technique (migration vers l'hébergement du Client, remise des codes sources, mise en production) sont strictement conditionnés à l'encaissement définitif de la facture de solde. Avant ce paiement, le Client ne dispose d'aucun droit d'usage ou de diffusion sur les travaux réalisés.

3.3. Cession des droits de Propriété Intellectuelle (IP) :

Sous réserve du paiement complet, Metasense cède au Client, à titre exclusif, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des développements spécifiques réalisés. Cette cession est valable pour le monde entier et pour toute la durée de protection des droits d'auteur.

- **Exception** : Metasense conserve la propriété exclusive de ses outils internes, méthodes, briques logicielles préexistantes et agents IA propriétaires. Le Client ne bénéficie sur ces éléments que d'une licence d'utilisation non exclusive.

3.4. Sanction d'impayé :

À défaut de paiement à l'échéance, et après une mise en demeure restée infructueuse pendant huit (8) jours calendaires, Metasense se réserve le droit de suspendre l'accès aux services, de désactiver les plateformes en ligne et de révoquer les accès aux outils tiers, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnité pour le Client.

ARTICLE 4 : TARIFS ET PÉNALITÉS

4.1. Prix :

Les prix sont exprimés en Euros Hors Taxes.

4.2. Retards de paiement :

Tout retard entraîne de plein droit l'application de pénalités égales à **trois (3) fois le taux d'intérêt légal** annuel en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

4.3. Révision :

Pour les contrats à exécution successive (maintenance, SaaS), les tarifs sont révisibles annuellement à la date anniversaire, avec un préavis de deux (2) mois.

ARTICLE 5 : MODIFICATIONS ET AVENANTS (SCOPE CREEP)

Toute demande de modification majeure non prévue au Cahier des Charges initial fera l'objet d'un avenant. Metasense n'est tenue d'exécuter ces demandes qu'après validation signée et paiement d'un acompte. Les interventions mineures hors devis sont facturées au tarif horaire en vigueur (minimum 1h).

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ ET MAINTENANCE

6.1. Obligation de moyens :

Metasense est soumise à une obligation de moyens. Compte tenu de la complexité du code et des environnements numériques, Metasense ne garantit pas l'absence totale de bugs ou d'interruptions de service.

6.2. Services Tiers et IA :

Metasense n'est pas responsable des pannes des hébergeurs (Vercel, AWS, etc.) ou des "hallucinations" produites par les modèles d'IA (OpenAI, etc.). La vérification finale des contenus générés incombe au Client.

6.3. Absence de Maintenance :

En l'absence de contrat de maintenance signé, la responsabilité de Metasense s'arrête au jour de la Recette. Toute intervention ultérieure (mise à jour de sécurité, correction de bug, incompatibilité navigateur) sera facturée au tarif en vigueur.

ARTICLE 7 : RÉCEPTION (RECETTE)

À la livraison, le Client dispose de **trente (30) jours ouvrés** pour prononcer la recette (validation). Passé ce délai, ou en cas d'exploitation commerciale du livrable (mise en ligne publique), la recette est réputée acquise sans réserve, déclenchant l'exigibilité du solde.

ARTICLE 8 : TRAITEMENT DES DONNÉES ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

8.1. Engagements :

Metasense s'engage à traiter les données uniquement pour les finalités prévues au contrat et à mettre en œuvre des mesures de sécurité conformes à l'état de l'art.

8.2 Sites Web :

Pour les sites internet, le Client est seul responsable de la rédaction et de la mise en ligne des mentions légales, de la politique de confidentialité et du bandeau de gestion des cookies, sauf si cette prestation est incluse dans un contrat spécifique dûment signé entre les deux parties.

ARTICLE 9 : NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Le Client s'interdit d'engager ou de faire travailler tout collaborateur de Metasense ayant participé au projet, pendant toute la durée du contrat et les douze (12) mois suivants. En cas de non-respect, une indemnité forfaitaire de 30 000 € HT par collaborateur sera due.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET PATERNITÉ

10.1. Références :

Metasense peut citer le nom du Client et présenter le projet dans son portfolio, sauf interdiction écrite explicite dans les documents conjointement signés au début du projet.

10.2. Signature :

La mention "Made by Metasense" doit figurer en bas de page du site/application. Son retrait sans accord écrit entraîne une indemnité de 2 500 € HT pour préjudice d'image.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée au **Tribunal de Commerce du siège social de Metasense**, y compris pour les procédures d'urgence ou en cas de pluralité de défendeurs.